



Séance du 2 juillet à 15h

Présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul

*« À propos de la genèse du droit d'ingérence pour raisons
humanitaires. Regards croisés »*

« L'intervention française dans la question de l'esclavage en Algérie et au Soudan
(1830-1934) »

Jacques Frémeaux, Membre titulaire 1^{ère} section

L'expédition d'Alger de 1830 est dirigée essentiellement contre ce qui reste de piraterie à Alger, de façon à assurer la liberté des mers en Méditerranée. La libération des quelques captifs qui subsistent oubliés est très secondaire. La Capitulation signée le 5 juillet garantit les propriétés des habitants de la Régence, ce qui comprend les esclaves, le plus souvent des domestiques originaires d'Afrique noire. En revanche, l'occupation fait très vite cesser la traite des esclaves capturés en Afrique centrale et vendus au Maghreb après la traversée du Sahara. Cette traite se détourne en direction des pays où elle reste licite, c'est-à-dire vers le Maroc et vers la Tunisie, puis, quand ce pays renonce à la traite et à l'esclavage, vers la Tripolitaine. En 1848, l'abolition totale de l'esclavage en territoire français n'amène pas en Algérie de changements radicaux, qui irriteraient les notables musulmans. En pratique, les esclaves demeurent chez leurs maîtres, et ce n'est que lorsque certains d'entre eux sont maltraités qu'ils ont la possibilité de réclamer la protection des Français, qui peuvent alors imposer leur émancipation. Ces dispositions sont transférées à la totalité du Sahara progressivement conquis à partir de l'Algérie, conquête parachevée par la création des Territoires du Sud en 1902.

Au sud du Sahara, la conquête s'opère contre des États largement esclavagistes, l'empire toucouleur d'El-Hadj Omar, puis d'Ahmadou (vaincu en 1891), l'empire dioula de Samori (fait prisonnier en 1898), et l'empire de Rabah (tué au combat en 1900). La capture d'esclaves alimente le trésor de ces chefs, qui peuvent ainsi acheter des armes pour étendre leur domination, et disposer de soldats recrutés parmi les captifs jugés les plus aptes. La lutte contre l'esclavage (aboli officiellement en AOF en 1905) est donc une des justifications des conquêtes



françaises. En pratique, cependant, les militaires français montrent peu d'empressement à supprimer radicalement l'esclavage. Une partie des prisonniers soustraits à Samori ou faits par eux-mêmes sont implantés dans des villages dits « *de liberté* » qui fournissent les porteurs et les travailleurs nécessaires à la marche et au ravitaillement des colonnes. D'autres sont organisés en compagnies auxiliaires, ou versés dans les tirailleurs. En général, comme en Algérie et au Maghreb, les esclaves domestiques dits « *captifs de case* » sont laissés à leurs maîtres. Dans ces conditions, les bouleversements que l'occupation entraîne dans l'ordre social sont généralement mal mesurés.

La disparition de la traite saharienne, en revanche, ne cesse pas totalement, car elle continue à être pratiquée à l'occasion de razzias organisées par les tribus nomades du Sahara. À peu près arrêtées à l'Est vers 1914, avec les défaites infligées par les Français à la confrérie Senoussyya aux confins septentrionaux du Tchad, elles se prolongent à l'Ouest, où les tribus maures bénéficient de la liberté que leur confère, jusqu'au milieu des années 1930, la non-occupation du Rio de Oro par les Espagnols et des territoires marocains situés au sud du grand Atlas par les Français. Les sections méharistes de la Coloniale, qui montent la garde aux confins du Sahel, et les Compagnies sahariennes du Sahara algérien fournissent une couverture efficace, mais non totalement hermétique, aux assauts des pillards. C'est seulement la disparition de cette grande zone de dissidence qui amène la fin de la traite. Les esclaves domestiques, sous le terme pudique de « *captifs* », ne continuent pas moins à être bien présents dans ces régions.

Au total, la question de l'esclavage et de la traite ont constitué pour les autorités françaises, à cette période, une réalité à assumer plus qu'un moteur de la conquête et de l'occupation.

Jacques Frémeaux, professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne

Bibliographie : Jacques Frémeaux, *L'Afrique à l'ombre des épées (1830-1930)*, 2 volumes, SHAT, 1993-1995 ; *Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Denoël, 1993 ; *Le Sahara et la France*, Soteca, 2010. On lira aussi avec intérêt l'ouvrage récent de Camille Lefebvre, *Des pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara-Sahel)*, Fayard, 2020.